



Nouvelle réglementation sur l'évaluation des incidences en site NATURA 2000

Le second décret n° 2011-966 du 16 août 2011 relatif au régime d'autorisation propre à NATURA 2000 fixe une liste nationale de référence portant sur certaines activités ne relevant jusqu'ici d'aucun régime administratif.

Ces activités (documents de planification, programmes, projets, travaux, manifestations, interventions...) peuvent porter atteintes aux sites NATURA 2000 ; elles sont donc désormais soumises à évaluation des incidences, conformément à l'article L 414-4 du Code de l'Environnement.

Concernant le milieu forestier, sur le site FR2500080 « *Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou* » les activités soumises à évaluation des incidences sont :

- création de voie forestière : pour des voies permettant le passage de camions grumiers.
- création de place de dépôt de bois : pour les places de dépôt nécessitant une stabilisation du sol.
- premiers boisements : lorsque la réalisation est prévue en tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000, au dessus d'une superficie de boisement ou de plantation de 1 ha.
- retournement de prairies permanentes ou temporaires de plus de cinq ans ou de landes : hors l'entretien nécessaire au maintien de la prairie par travail superficiel du sol.
- création de plans d'eau, permanents ou non : superficie du plan d'eau supérieure à 0,05 ha.
- réalisation de réseaux de drainage : drainages d'une superficie supérieure à 1 ha pour la partie de la réalisation prévue à l'intérieur d'un site Natura 2000 ou lorsque le point de rejet se situe en site Natura 2000.
- travaux ou aménagements sur des parois rocheuses ou des cavités souterraines.
- installation de lignes ou câbles souterrains.
- aménagement d'un parc d'attractions ou d'une aire de jeux et de sports d'une superficie inférieure ou égale à deux hectares.

- création de chemin ou sentier pédestre, équestre ou cycliste.

Le texte officiel de l'Arrêté Préfectoral du 4 juin 2012 sur l'évaluation des incidences est disponible sur le site de la DREAL de Basse-Normandie à l'adresse suivante :

http://www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/120601_AP_BN_evaluation_incidence_N2000_liste_locale_2_version_impression_RV_cle16e4c8.pdf

Directives de gestion concernant l'habitat « Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharition* » (3150)

L'habitat correspond aux lacs, étangs (et mares) eutrophes (parfois seulement mésotrophes), mais aussi aux canaux des marais colonisés par des macrophytes enracinés et non enracinés éventuellement associés à des Lentilles d'eau ou de grands macrophytes flottants, voire flottant entre deux eaux. Présents sur tout le territoire français aux substrats géologiques pas trop acides, ils sont plus fréquents en zone de plaine, avec une agriculture intensive.

Le caractère « naturellement eutrophe » correspond à des contextes géologiques et géomorphologiques alluvionnaires ou à des substrats marneux, argileux ou calcaires. La végétation doit témoigner de ce caractère eutrophe et correspondre à un fonctionnement « naturel », même si le milieu est d'origine anthropique, pour être considérée dans cet habitat.

Au niveau fonctionnel, ces habitats présentent typiquement une certaine autonomie dépendant de la masse d'eau stagnante par rapport au renouvellement (apport fluvial et pluie) et/ou à l'exportation (exutoire, évaporation). La gestion qui en découle est donc indépendante du contexte du bassin versant. La gestion de ces habitats s'effectue essentiellement en terme de maîtrise des niveaux d'eau, mais aussi des objectifs de production qui lui sont assignés. Ayant un niveau trophique élevé, ils ont une productivité pisciaire importante, sont des lieux importants pour la sauvagine (oiseaux sauvages de milieu humide), mais sont également sujet à des proliférations phytoplanctoniques (booms algueux) voire bactériens (botulisme).

Compte tenu de leur manque d'autonomie hydraulique par rapport aux zones amont, les canaux et rivières lentes (écosystème ouvert inclus dans des ensembles marécageux ou un corridor fluvial important) correspondent à un type particulier.

La gestion des proliférations de macrophytes introduits concerne l'ensemble des habitats élémentaires.

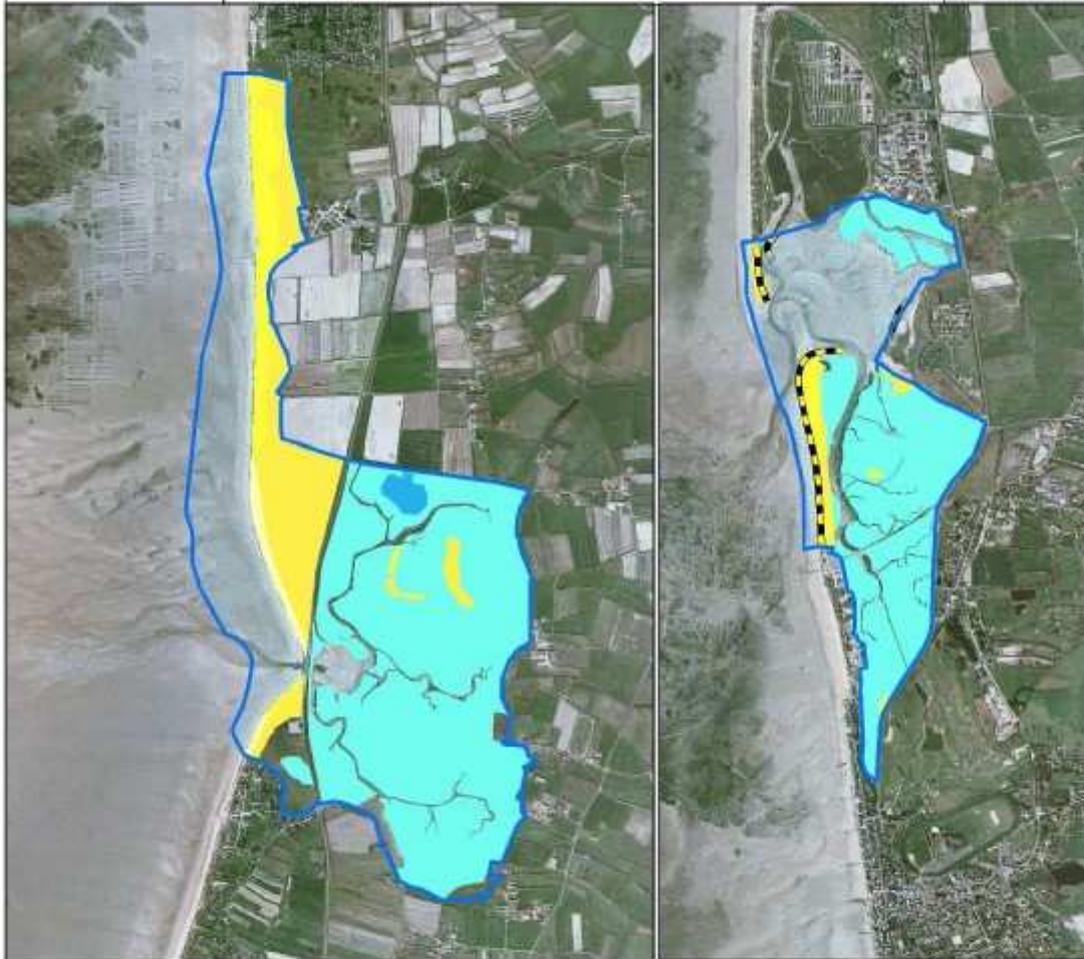
Muséum national d'histoire naturelle, *Cahiers d'habitats Natura 2000 « Habitats humides »*, La documentation française, 2002, 457 pages.



Littoral Ouest du cotentin
de Bréhal à Pirou
Site FR2500060

Les habitats de la directive

Carte
n°2a



Légende

Périmètre du site

- UE 1140 Replats boueux ou sableux exondés à marée basse
- UE 1310 Végétations pionnières à *Salicornia*
et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses
- UE 1330 Prés salés atlantiques (*Glauco-Puccinellietalia maritimae*)
- UE 2110 Dunes mobiles embryonnaires
- UE 2120 Dunes mobiles du cordon littoral à *Ammophila arenaria* (dunes blanches)
- UE 2130* *Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)
- UE 2130*x2170 Mosaïque : *Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)
et Dunes à *Salix repens* ssp. *argentea* (*Salicion arenariae*)
- UE 2180 Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale
- UE 2190 Dépressions humides intradunales
- UE 3150 Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition
- UE 1210 Végétation annuelle des laisses de mer
- Habitat ne relevant pas de la directive



0 100 200 400 600 800
Mètres

Sources :
Ortholittorale (2002)

Réalisation : CEL (2005)



Conservatoire
du littoral
Opérateur local

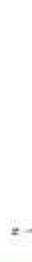
Les habitats de la directive



Legende

-  Périphérie du site
-  UE 1140 Fajardis broussés ou saibles entourés à marée basse
-  UE 1310 Végétations pionnières à Saisonnie et autres espèces annuelles des zones broussées et cariçales
-  UE 1330 Prés-savies atlantiques (Cladonia-Puccinellietalia maritima)
-  UE 1310 Prairies marécageuses temporaires
-  UE 2130* *Dunes côtières mobiles du nord littoral à Ammodendro tetraedro (Cladonia-Elachista)
-  UE 2130* *Dunes côtières fixes à végétation herbacée (ouverts grasse)
-  UE 2130* *2130 Heuzaque : *Dunes côtières fixes à végétation herbacée (dunes grasse) à l'état de développement avancé (Salicornia vermiculata)
-  UE 2380 Dunes bordées des régions atlantique, continentale et baltique
-  UE 3190 Dépressions humides inondables
-  UE 3190* Lacs et tourbières naturelles avec végétation du Magnopotamo ou hydrochalcico
-  UE 1210 Végétation arborescente des lacs de mer
-  Habitat ne relevant pas de la directive

N.B. : Le Fosse de la Colline est un habitat
 UE 1140 Prairies broussées ou saibles entourés à marée basse



0 250 500 1 000 Mètres

Sources :
Orbitalmors (2002)
Réalisation : CBL (2005)



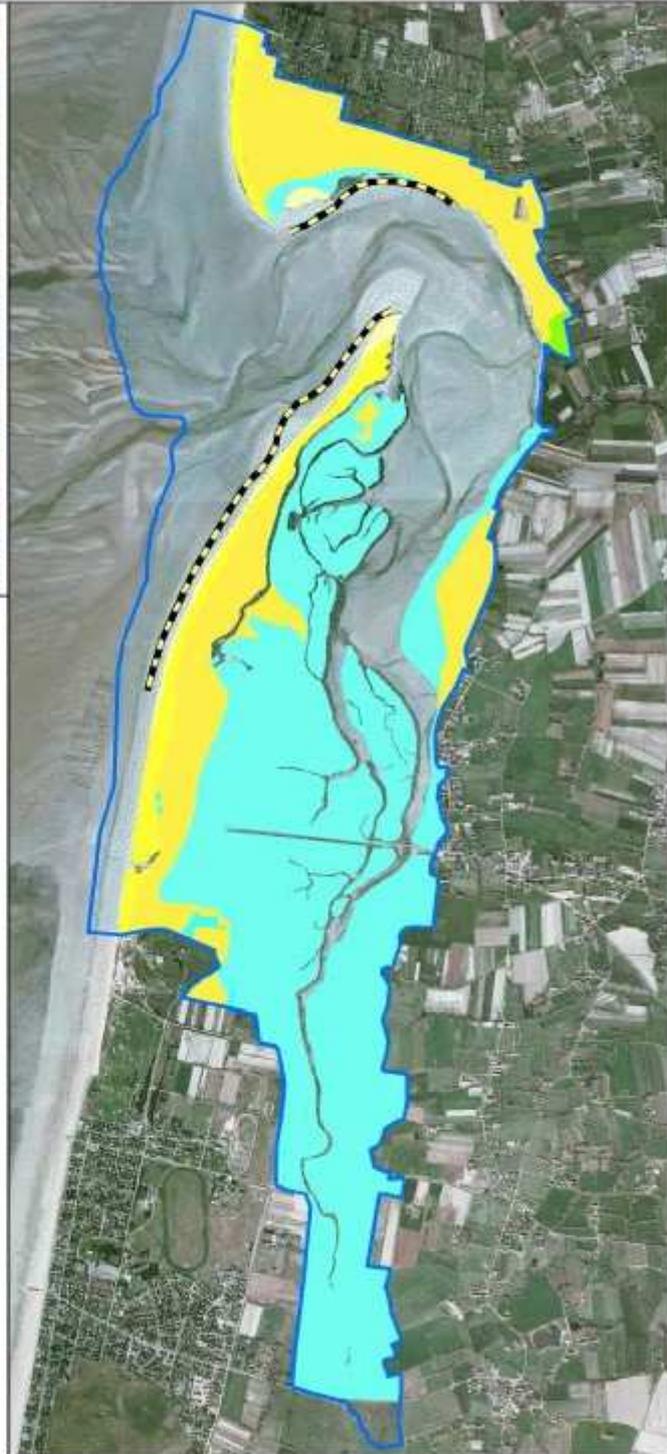
Conservation
 de l'environnement
 en Pologne



NATURA 2000
Littoral Ouest du cotentin
de Bréhal à Pirou
Site PR2500050

Les habitats de la directive

Carte
n°2c



Légende

-  Périmètre du site
-  UE 1140 Replats boueux ou sableux exondés à marée basse
-  UE 1310 Végétations pionnières à *Salicornia* et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses
-  UE 1330 Prés salés atlantiques (*Glauco-Puccinellietalia maritima*)
-  UE 2110 Dunes mobiles embryonnaires
-  UE 2120 Dunes mobiles du cordon littoral à *Ammophila arenaria* (dunes blanches)
-  UE 2130* Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)
-  UE 2130*+2170 Mosaïque : Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises) et Dunes à *Salix repens* ssp. *argentea* (*Salicion ararantiae*)
-  UE 2180 Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale
-  UE 2190 Dépressions humides intradunales
-  UE 3150 Lacs eutrophiés naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition
-  UE 1230 Végétation annuelle des lasses de mer
-  Habitat ne relevant pas de la directive



0 200 400 600 800
Mètres

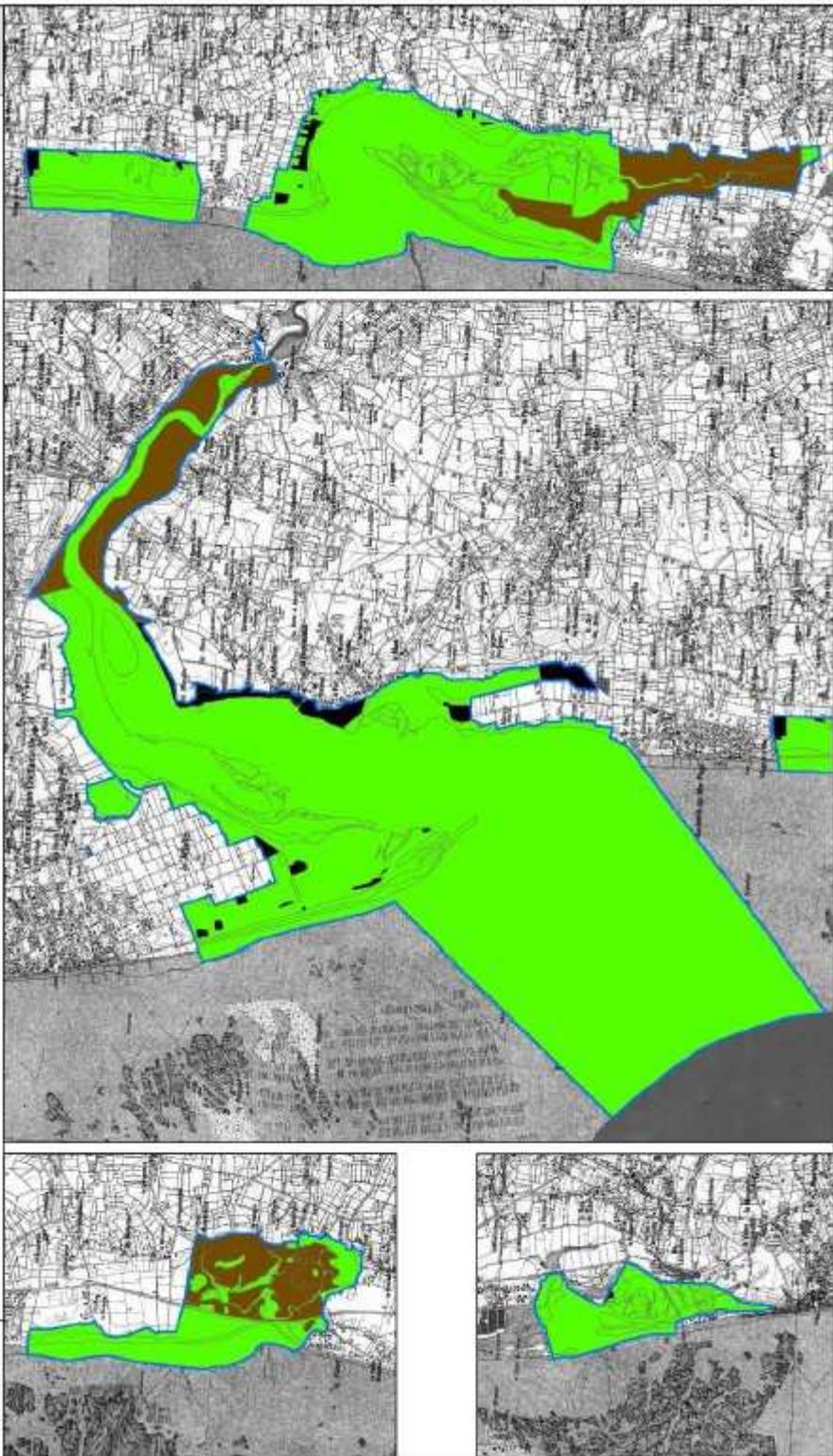
Source :
Ortholittorale (2002)
Réalisation : CEL (2005)



Conservatoire
du littoral
Opérateur local

L'état de conservation des habitats

Carte n°3



Légende
 Périmètre du site
 Bon
 Moyen
 Mauvais
 Sources : IGN 2006 (1997) ; IGN 2006 (2005)
 Opérateur : CEL (2005)

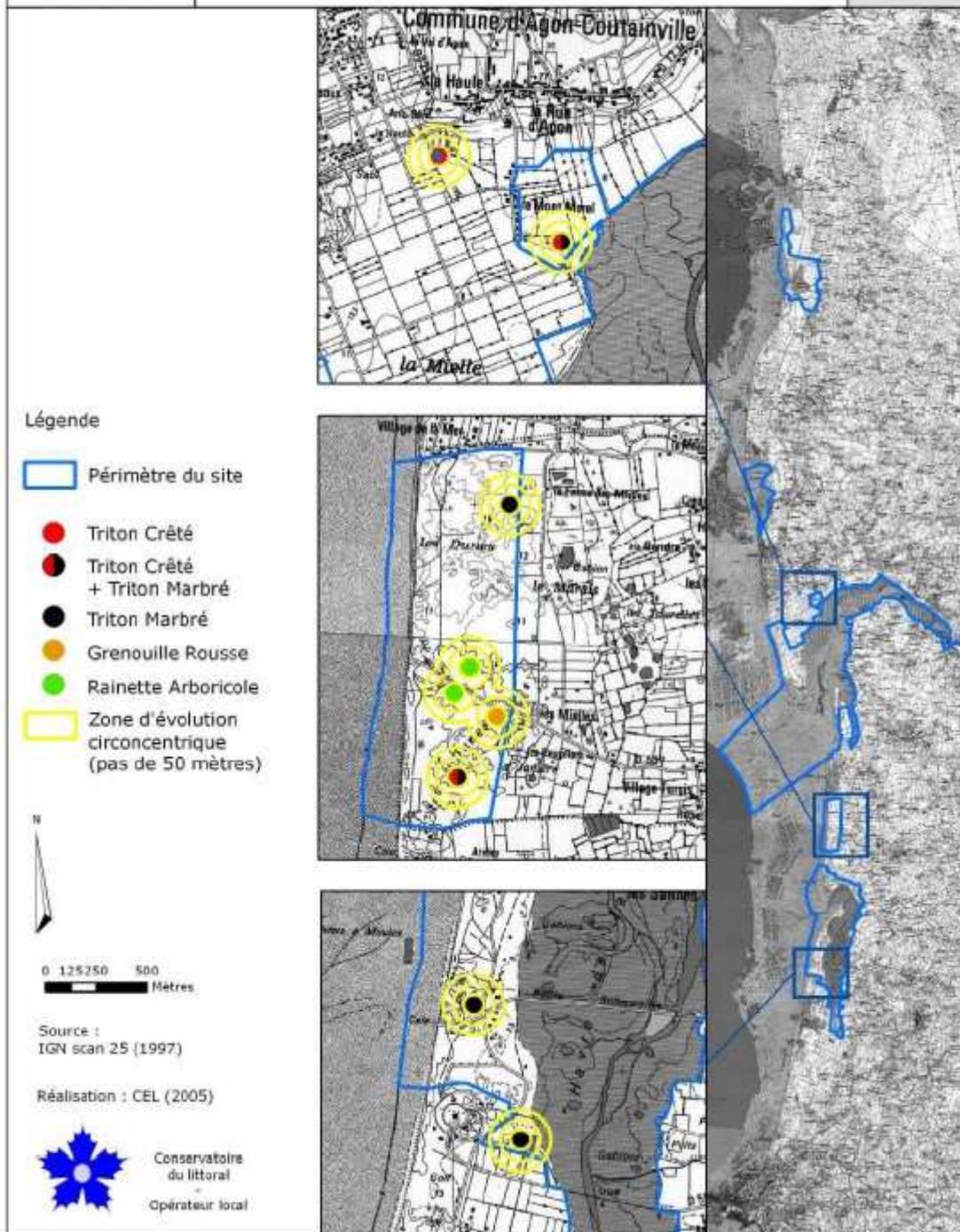


Littoral Ouest du cotentin
de Bréhal à Pirou

Site FR250080

Les habitats des amphibiens

Carte
n°6



Source : Document d'objectifs du site